

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quinze avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres Val).

Date de la convocation :

8 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	12	5	17

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme PELLETIER Séverine, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr ROUTIER Thierry.

Pouvoirs :

Mr BÉZIN Jean-Marc donne pouvoir à Mr MONTARON Philippe
Mr DOGMAS Hasan donne pouvoir à Mme PELLETIER Séverine
Mr MARCELLIN Bruno donne pourvoir à Mr ROUTIER Thierry
Mr MUTTERER Fabrice donne pourvoir à Mr ENGRAND Olivier
Mr PHILIPON Vincent donne pouvoir à ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Séverine

Ont assisté :

Commune d'Acy : Mr TOUSSAINT Bruno

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Abou KIDIERA, Mr Romain LAUTIER

Régie publicitaire – Réseau TUS	Rapport
	N°10

Le SITUS a conclu avec la société JFK une convention visant à lui réserver l'arrière des bus ainsi que les flancs pour y apposer de la publicité.

En contrepartie cette société reverse une redevance annuelle au SITUS dont le montant minimum est d'environ 12 000 € / an.

Cette convention arrive à échéance fin avril 2022.

Aussi, il convient de renouveler cette Régie publicitaire en lançant une nouvelle consultation auprès de sociétés spécialisées dans ces publicités.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à lancer un marché à procédure adapté, afin de renouveler la Régie publicitaire sur les bus.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser le Président à lancer un marché à procédure adapté, afin de renouveler la Régie publicitaire sur les bus.

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 19 avril 2022
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

